

# CONCOURS D'ENTRÉE 2016

## RAPPORT DU JURY

**Présenté par le Président du Jury**

**Francis KESSLER**, Directeur du Master Droit de la  
protection sociale d'entreprise à l'Université  
Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

# Liminaire

Le rapport du jury des concours d'entrée à l'EN3S s'adresse à tous les candidats intéressés par les perspectives professionnelles proposées par le service public de Sécurité sociale et qui souhaitent se présenter au concours de l'École qui permet d'y accéder.

Il s'adresse également à tous les centres spécialisés dans la préparation de ces candidats.

Il a pour objectif d'éclairer a posteriori les résultats des concours à la fois du point de vue quantitatif statistique mais également des principales remarques formulées par les membres du jury au cours des deux séances destinées à prononcer les résultats d'admissibilité puis d'admission.

En ce sens, il ne saurait être appréhendé comme un recensement des « facteurs clés de succès » pour reprendre un vocabulaire à la mode, mais comme une grille de lecture du concours d'entrée et des épreuves qui le composent.

Le Président du jury,



**Francis KESSLER**

Le rapport est public et disponible sur le site [www.en3s.fr](http://www.en3s.fr)

# Au sommaire ...

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1 – LA COMPOSITION DU JURY .....</b>                               | <b>4</b>  |
| 11. Le jury plénier .....   | 5         |
| 12. Les correcteurs associés.....                                     | 5         |
| <b>2 – ÉLÉMENTS STATISTIQUES.....</b>                                 | <b>6</b>  |
| 21 – Les inscriptions.....  | 7         |
| 22 – L’admissibilité .....  | 7         |
| 23 – L’admission.....   | 8         |
| <b>3 – LES COMMENTAIRES DU JURY .....</b>                             | <b>10</b> |
| 31 – Commentaires relatifs aux épreuves écrites d’admissibilité ..... | 11        |
| 32 – Commentaires relatifs aux épreuves orales d’admission.....       | 20        |

# **1 – La composition du jury**

## 11. Le jury plénier

### Président

**Francis KESSLER**, directeur du Master Droit de la protection sociale d'entreprise à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Vice-Président

**Michel DURAFFOURG**, Président de la Commission Consultative des Marchés des Organismes de Sécurité Sociale de l'UCANSS

### Membres du jury

**Jean-Claude BARBOT**, directeur de la CPAM d'Indre-et-Loire  
**Alain CHAILLAND**, conseiller maître à la Cour des comptes  
**Brigitte DAVENAS**, ancienne directrice évaluatrice à la CNAF  
**Mustapha KHENNOUF**, inspecteur à l'IGAS  
**Francis LEBELLE**, directeur de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté  
**Frédérique MINY**, directrice de la CPAM de la Loire  
**Geneviève REBECQ**, maître de conférences à l'Université du Sud Toulon Var  
**Anne-Laure TORRESIN**, directrice générale de la MSA Alpes-Vaucluse

### Membres suppléants

**Claude CHEVALIER**, directeur de la CAF de l'Isère  
**Audrey COLOMB**, directrice adjointe de la MSA Auvergne  
**Isabel de FRANCQUEVILLE D'ABANCOURT**, conseiller référendaire à la Cour des comptes  
**Guillaume LACROIX**, directeur adjoint de la CAF des Yvelines  
**Jean-Pierre PEQUIGNOT**, directeur de la CAF de l'Hérault

## 12. Les correcteurs associés

**Michel BERNARD**, professeur agrégé en sciences économiques enseignant au Lycée Notre Dame de Ste Croix à Neuilly-sur-Seine  
**Aurélien CAMUS**, docteur en droit, chargé de cours à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
**Laurence DAUFFY**, directrice de la régulation et de l'action en santé à la CPAM de Paris  
**Isabel de FRANCQUEVILLE**, conseiller référendaire à la Cour des comptes  
**Sébastien JAMOIS**, agent-comptable de la CPAM de l'Hérault  
**Christelle JAMOT**, directrice générale de la MSA d'Alsace  
**Anne-France L'HENAFF**, professeur agrégé en philosophie enseignant au Lycée Notre Dame de Ste Croix à Neuilly-sur-Seine  
**Julien ORLANDINI**, directeur adjoint à la CNAF  
**Sylvie SISAKOUN**, professeur agrégé de grammaire, enseignant au Lycée de Rebours  
**Jérôme TRAPEAUX**, directeur du centre hospitalier intercommunal du Pays de Cognac  
**Neïla TROTABAS**, coordinatrice nationale mutualisations inter régionales URSAFF Ile-de-France/ACOSS.

### Membres suppléants

**Lasad BEN KHALIFA**, agent-comptable de la CPAM des Landes  
**Alain BOUILLOUX**, maître de conférences à l'Université Lyon II  
**Fabienne GREFFET**, maître de conférences à l'Université de Lorraine.

## **2 – Éléments statistiques**

21 – Les inscriptions

211 - Les candidats inscrits au concours

| ANNEES | NOMBRE DE PLACES PROPOSEES |          | INSCRIPTIONS |          |
|--------|----------------------------|----------|--------------|----------|
|        | INTERNES                   | EXTERNES | INTERNES     | EXTERNES |
| 2010   | 32                         | 32       | 110          | 959      |
| 2011   | 32                         | 32       | 106          | 995      |
| 2012   | 29                         | 29       | 132          | 865      |
| 2013   | 29                         | 29       | 140          | 938      |
| 2014   | 29                         | 29       | 139          | 806      |
| 2015   | 28                         | 28       | 141          | 793      |
| 2016   | 28                         | 28       | 133          | 656      |

212 - Les candidats inscrits et présents à l'issue des trois épreuves écrites obligatoires

| ANNEES | CONCOURS INTERNE | CONCOURS EXTERNE |
|--------|------------------|------------------|
| 2010   | 100              | 348              |
| 2011   | 94               | 362              |
| 2012   | 120              | 303              |
| 2013   | 122              | 326              |
| 2014   | 126              | 332              |
| 2015   | 126              | 335              |
| 2016   | 123              | 272              |

22 – L'admissibilité

221 – Nombre de candidats admissibles et seuil d'admissibilité

| ANNEES | CONCOURS INTERNE    |                      | CONCOURS EXTERNE    |                      |
|--------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|        | Seuil Admissibilité | Nombre d'admissibles | Seuil Admissibilité | Nombre d'admissibles |
| 2010   | 128,00              | 59                   | 153,00              | 100                  |
| 2011   | 130,00              | 60                   | 153,00              | 101                  |
| 2012   | 138,50              | 58                   | 159,00              | 90                   |
| 2013   | 145,50              | 60                   | 165,50              | 92                   |
| 2014   | 136,50              | 60                   | 157,00              | 90                   |
| 2015   | 143,50              | 60                   | 162,00              | 88                   |
| 2016   | 150,00              | 57                   | 144,80              | 87                   |

## 222 - Choix des épreuves techniques

La répartition des choix des candidats admissibles a été la suivante, avec en regard, les choix exprimés l'année précédente.

| MATIERES                                      | INTERNES   |            | EXTERNES   |            |
|---|------------|------------|------------|------------|
|   | 2015       | 2016       | 2015       | 2016       |
| Droit du Travail                              | 27         | 18         | 12         | 09         |
| Droit Public                                  | 01         | 02         | 46         | 41         |
| Économie                                      | 04         | 02         | 41         | 41         |
| Gestion comptable et financière               | 08         | 06         | 02         | 02         |
| Questions sanitaires et de protection sociale | 45         | 43         | 48         | 45         |
| Santé publique                                | 24         | 29         | 14         | 19         |
| Science Politique                             | 04         | 03         | 10         | 13         |
| Statistiques                                  | 07         | 11         | 03         | 04         |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>120</b> | <b>114</b> | <b>176</b> | <b>174</b> |

\* Deux épreuves à choisir par candidat admissible.

## 23 – L'admission

### 231 - Seuil d'admission

À partir des résultats des épreuves écrites puis orales, et au regard du nombre de places proposées aux concours, le Jury a fixé les seuils d'admission suivants<sup>1</sup> :

**Concours Interne : 298,50** points correspondant à une moyenne de **10,05/20**.

**Concours Externe : 317,50** points correspondant à une moyenne de **11,76/20**.

### 232 - Liste complémentaire

Le jury a retenu une liste complémentaire de **20** candidats relevant du concours externe. Le dernier candidat externe inscrit sur la liste complémentaire obtient un total de **298,00** points (**11,04/20**).

Les résultats ont été rendus publics le vendredi 30 septembre 2016 en fin de matinée, par voie d'affichage à l'École et sur le site Internet.

### 233 - Répartition par âge des candidats admis

| TRANCHE D'ÂGE | INTERNES | EXTERNES |
|---------------|----------|----------|
| 20-25 ans     | 0        | 25       |
| 26-30 ans     | 8        | 2        |
| 31-35 ans     | 8        | 1        |
| 36-40 ans     | 8        | 0        |
| 41-45 ans     | 2        | 0        |
| 45 ans et +   | 2        | 0        |

<sup>1</sup> Réunion d'admission du vendredi 30 septembre 2016.



## 234 - Répartition par Centre de préparation

### Externes

|   |   |
|---|---|
| IEP Aix en Provence :                     | 2 |
| IEP Bordeaux:                             | 1 |
| Fac de Droit de Grenoble :                | 1 |
| IEP Lille :                               | 2 |
| IPAG Rennes :                             | 3 |
| IEP Toulouse :                            | 1 |
| Préparation en ligne IEPEL@ :             | 2 |
| <br>                                      |   |
| CPI EHESP :                               | 2 |
| Prép. ENA IEP Rennes :                    | 2 |
| Prép. Ena Paris I Panthéon Sorbonne :     | 4 |
| Prép. concours administratifs IEP Paris : | 6 |
| Aucune préparation :                      | 2 |

### Internes

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| SFR :                           | 26 |
| Préparation en ligne (IEPEL@) : | 2  |

## **3 – Les commentaires du jury**

## PREMIÈRE ÉPREUVE

### **CULTURE GÉNÉRALE**

*(Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France et dans le monde)*

Sujet : Quelle Europe pour demain ?

Note minimale : **1,10/20**

Note maximale : **16,10/20**

Moyenne : **9,07/20**

Candidats externes :

#### FORME

Même si beaucoup de copies sont formulées sans faute d'orthographe, ni incorrections, ni lourdeurs, avec des plans structurés et clairs, beaucoup trop encore présentent des fautes (accords notamment) et des incorrections syntaxiques et lexicales multiples. Certaines copies, par ailleurs rédigées dans un français approximatif, présentent de nombreux non-sens.

#### FOND

En général des connaissances sur le sujet et sur l'actualité.

Les meilleures copies proposent un raisonnement pertinent, des connaissances maîtrisées et nuancées, sans tomber dans le catalogue scolaire de savoirs savants.

Malgré tout, beaucoup de copies se fourvoient soit en établissant un historique de l'Europe qui ne répond pas au sujet puisque le sujet était axé sur l'avenir, soit en se focalisant sur le Brexit et ses conséquences.

La distinction entre Europe/UE/CEDH/zone euro n'est pas toujours claire.

Certains candidats ont des difficultés à problématiser le sujet et se contentent de reformuler la question.

Enfin, bon nombre de candidats survolent le sujet en ne donnant ni précision (date, nom...), ni analyse des allusions.

Candidats internes :

Le nombre de copies (7) ne permet pas de formuler des remarques générales de celles exprimées précédemment pour les externes.

## ÉCONOMIE

(Composition de sciences économiques)

Sujet : L'inflation est-elle une solution ou un problème ?

Note minimale : 1,50/20      Note maximale : 17,00/20      Moyenne : 10,30/20

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes.

De façon générale le sujet a été traité de façon plus satisfaisante que l'année précédente même si d'importantes lacunes ont encore été constatées aussi bien sur la forme que sur le fond.

Seuls quelques candidats du concours interne ont choisi l'option économie. Il est donc difficile d'en tirer une généralité ; cependant les notes obtenues sont cette fois encore inférieures à celles obtenues par les candidats du concours externe.

La moyenne du concours externe s'est établie à 10,7 avec un écart-type de 4,4 ; la médiane à 11,5. Le jury a noté de 1,5 à 17.

### FORME

Encore trop de candidats ne maîtrisent ni l'introduction ni la conclusion.

Il est très maladroit de répondre en début d'introduction à une question... qui n'a pas encore été posée par le candidat ! Le jury connaît bien évidemment l'intitulé du sujet (surtout s'il en est l'auteur !). Mais le « jeu » de la dissertation implique qu'il le découvre à la lecture de l'introduction des copies et c'est au terme d'une démonstration construite et argumentée que la réponse est attendue.

Il convient également d'éviter les introductions « fleuves » qui donnent l'impression que tout est dit en introduction et que le développement n'apporte rien... ce qui est hélas parfois le cas, ainsi que les introductions monobloc, dépourvues de paragraphes. Rappelons que la fonction première d'une introduction est de problématiser le sujet et d'annoncer un plan.

Il ne faut pas annoncer en introduction les sous-parties et encore moins les paragraphes au sein des sous-parties... ce qui conduit certains candidats à répéter trois fois une même annonce : en introduction, en début de partie, en début de sous partie ! De même il n'est pas utile de faire figurer le plan apparent au sein de la copie. Lorsque la copie est squelettique, cela tourne à la caricature, la copie se réduisant à un plan à peine détaillé.

La conclusion est trop souvent sacrifiée (quelques lignes), ou réduite à un simple résumé du développement... qui en dit moins que l'annonce du plan telle qu'elle a été faite en introduction ! Rappelons que la fonction première de la conclusion est d'apporter une réponse à la question qui a été posée en introduction, et qu'un bilan n'est pas un simple résumé du développement.

Le jury souligne qu'il peut exister d'autres plans que le plan 2/2 (2 parties, 2 sous-parties par partie), surtout pour traiter en première partie des solutions et en seconde partie des problèmes !

Enfin il importe de soigner la forme. Il s'agit d'un concours. Les membres du jury ne sont pas supposés déchiffrer des hiéroglyphes, ni corriger des fautes d'orthographe et de grammaire dont la répétition nuit gravement à une lecture fluide et empêche, au-delà d'un certain seuil (le seuil de tolérance) de s'intéresser au fond.

### FOND

Le thème retenu pour le sujet 2016, l'inflation, était supposé suffisamment familier des candidats pour que l'on puisse s'attendre à une véritable réflexion économique. Ce ne fut pas toujours le cas, trop de candidats se contentant d'exposer ce qu'ils connaissaient de l'inflation.

Le sujet posait une question. Cela impliquait que les candidats y répondent et argumentent leur réponse. Le jury n'attendait aucune réponse définie à l'avance (problème, solution, ou les deux) : toute réponse nuancée et argumentée était recevable.

La théorie économique est souvent mal maîtrisée, mobilisée hors de propos et parfois à contresens. Les connaissances théoriques des candidats semblent trop souvent s'être arrêtées à la fin des années soixante-dix.

Par exemple de nombreuses copies ont mobilisé la courbe de Phillips (dont le nom a fait l'objet d'orthographe souvent... originales, et différentes d'un paragraphe à l'autre) sans indiquer en quoi elle pouvait constituer un outil pour répondre à la question posée par le sujet. Le jury n'attend pas des candidats qu'ils récitent une théorie mais qu'ils la mobilisent au service d'une argumentation.

La définition des termes employés est trop souvent floue, voire inexistante, ce qui conduit à des confusions. D'apparence simple à définir (une hausse auto-entretenu du niveau général des prix) l'inflation est en réalité un phénomène complexe et multiforme, dont la définition généralement admise (cf. supra) semble de plus en plus contestable au fur et à mesure que la réflexion progresse. Il fallait donc s'interroger sur la pertinence de cette définition au regard de la situation actuelle de l'économie mondiale.

Par exemple on pouvait souligner (comme certaines bonnes copies l'ont fait) qu'il était étrange au regard d'une conception monétariste de l'inflation que l'accroissement considérable de la base monétaire (monnaie centrale) résultant des politiques de quantitative easing (QE) ne semble avoir aucun effet sur les prix à la consommation, ce qui pouvait conduire à la remise en cause du champ de la définition usuelle de l'inflation (le coût du panier de la ménagère).

Les propos des candidats confinent trop souvent au bavardage : absence quasi systématique d'exemples concrets, aucun chiffrage, ni du phénomène ni de ses conséquences. Il en résulte un catalogue d'affirmations sans preuves, quand ce n'est pas une discussion de café du commerce.

Les connaissances historiques des candidats sont le plus souvent insuffisantes, et la chronologie des événements souvent mal connue. Parler d'inflation dans les années Trente alors que les prix s'effondrent (période de déflation) ne contribue pas à la qualité de la copie. Comme pour la théorie, les faits passés (l'histoire) n'ont pas à être racontés ; ils doivent être mobilisés, lorsque cela est nécessaire, au service d'une argumentation.

**L'épreuve de sciences économiques n'est pas une épreuve abstraite, hors-sol. On est en droit d'attendre de futurs cadres de la sécurité sociale une compréhension de leur environnement économique supérieure à la moyenne. Il s'agit de mobiliser des connaissances, abstraites mais aussi concrètes (la théorie mais aussi les faits, présents et passés) au service d'une question contemporaine.**

## **ETUDE DE CAS PORTANT SUR DES QUESTIONS MANAGERIALES**

*(incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines)*

**Sujet** : Vous êtes chargé(e) de mission auprès du directeur général de la Fondation. Ce dernier vous confie la réalisation de cette note. Des pistes de réflexion avaient été engagées. À cet effet, il vous indique qu'il possède un fonds de dossiers qu'il met à votre disposition.

*Il vous précise que cette note devra mettre en lumière des axes qui seront intégrés dans le cadre de la révision d'un nouveau projet d'établissement 2017-2021. Vous veillerez ainsi à :*

- *identifier les principaux enjeux liés à l'environnement de la Fondation ;*
- *proposer les axes possibles de renforcement et de développement de la Fondation en argumentant vos choix ;*
- *proposer une méthode permettant d'intégrer durablement les modes d'organisation et de gestion en lien avec les valeurs de la Fondation, en particulier dans le domaine RSE ;*
- *définir un plan d'accompagnement en interne ainsi que pour l'externe avec le souci de la transparence en direction des donateurs.*

Il vous laisse libre d'utiliser vos expériences personnelles et professionnelles, associatives ou vos lectures pour composer cette note.

**Note minimale : 0,50/20      Note maximale : 16,00/20      Moyenne : 10,12/20**

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

### FORME

Les travaux des candidats ont été hétérogènes. Certains ont réussi l'exercice grâce à une bonne organisation du plan, d'autres n'ont pas proposé de plan structuré et se sont limités à reprendre des éléments du dossier sans mise en perspective et sans propositions concrètes. Si l'organisation du propos est libre, elle reste indispensable pour guider le lecteur et dégager une véritable logique avec une hiérarchisation des actions au service d'une stratégie.

Comme cela est demandé et de façon constante, un véritable plan d'actions est attendu. À défaut, les présentations restent théoriques et parfois confuses.

### FOND

Le travail demandé doit s'appuyer sur le dossier, mais comme cela est précisé dans l'intitulé de l'exercice, pas uniquement. Dans l'ensemble les candidats sont restés très proches du dossier. Cela ne constitue pas un problème majeur mais il est toujours dommage de ne pas utiliser toutes les possibilités offertes par l'étude de cas.

En tout état de cause, la définition de la stratégie doit s'appuyer sur un constat clairement établi et doit être déclinée avec une argumentation charpentée.

Dans ce même esprit, il est nécessaire de bien appréhender la position du candidat qui n'est ni un observateur ni un commentateur mais bien un acteur important de l'entreprise (voire membre de l'équipe dirigeante). Ce positionnement professionnel, souvent oublié, n'a pas toujours permis de bien percevoir le niveau d'engagement du candidat et son implication dans la mise en œuvre des propositions d'actions.

**DROIT PUBLIC**  
(Composition de droit public)

Sujet : Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif aujourd'hui en France.

Note minimale : **1,50/20**      Note maximale : **16,00/20**      Moyenne : **8,22/20**

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

FORME

La très grande majorité des copies est servie par un style correct et clair. Les candidats font également peu de fautes d'orthographe. Les copies sont aussi globalement structurées (ce qui ne signifie pas « bien structurées ») et, pour la plupart d'entre-elles, respectent les canons de la dissertation juridique (à savoir un plan en deux parties et en deux sous-parties avec respectivement des titres).

En revanche, de nombreux candidats ne produisent pas un effort de qualification des titres, ces derniers sont souvent descriptifs.

La démonstration est parfois déséquilibrée, beaucoup de copies souffrent de problèmes de structuration et d'organisation des idées. Les titres ne se répondent pas nécessairement et il y a parfois un problème de balancement des deux parties. Aussi, les annonces de plan et les chapeaux sont parfois mauvais, voire absents. Dans beaucoup de copies, les introductions sont trop courtes, les enjeux ne sont pas suffisamment posés et il manque parfois une véritable problématique.

FOND

Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières pour les candidats pourvus de bonnes connaissances. Toutefois, les copies sont d'un niveau moyen et les connaissances très insuffisantes. Certaines ne sont pas suffisamment problématisées, d'autres ne répondent pas directement au sujet (cf. « aujourd'hui »). Ainsi, de nombreuses copies n'ont pas, ou à peine, évoqué la réforme de 2008. Beaucoup souffrent d'approximations, de confusions, d'erreurs de définition (par exemple autour de la question de la séparation des pouvoirs) ou de développements hors sujet.

Les correcteurs attirent l'attention des candidats qui choisissent cette matière sur la nécessité d'en maîtriser les fondamentaux et l'actualité.

## DEUXIÈME ÉPREUVE

### SYNTHESE

(Note de synthèse à partir d'un texte ou d'un dossier de caractère administratif)

Sujet : Chargé(e) de mission auprès du Directeur général de l'emploi et de la formation professionnelle, à l'aide des documents ci-joints, vous rédigerez une note de synthèse (4 à 5 pages manuscrites, écriture normale) faisant ressortir les enjeux, l'état des lieux et les perspectives du « contrat de génération ».

Note minimale : **2,50/20**

Note maximale : **17,00/20**

Moyenne : **9,66/20**

Candidats externes :

#### FORME

Beaucoup trop de copies se caractérisent par de fréquentes fautes d'orthographe, de nombreux problèmes de syntaxe, un style rédactionnel souvent confus, maladroit et peu fluide, des copies parfois beaucoup trop longues.

De nombreuses notes de synthèse sont peu équilibrées dans le traitement rédactionnel entre la partie 1 et la partie 2 : la partie 1 (enjeux-bilan) étant relativement développée et la partie 2 (pistes/perspectives) moins étoffée et parfois inachevée. Absence parfois également de structuration des copies (parties et sous-parties).

Beaucoup de candidats ont été pénalisés et ont obtenu une note éliminatoire en raison d'une insuffisante maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse. Certains se contentent parfois d'une simple énumération des éléments « piochés » dans le dossier documentaire.

Enfin quelques candidats ne respectent pas les consignes et rendent des copies beaucoup trop longues (8 pages et plus).

Tous ces constats interrogent sur le degré de préparation et d'implication de certains candidats.

#### FOND

Le dossier ne présentait pas de difficultés particulières et les enjeux du dossier ont été globalement compris.

Pour autant, l'analyse est souvent restée sommaire. Il est constaté une absence fréquente de problématique et les perspectives n'ont pas toujours été développées.

Ainsi, les candidats privilégient souvent une approche trop généraliste, descriptive, sans véritable analyse et articulation d'un raisonnement.

Il n'y a pas d'illustration chiffrée du contexte du chômage, ni du bilan du contrat et parfois peu de choses sur le contenu même du contrat. Les alternatives au contrat de génération n'ont pas été suffisamment explorées (document 14 sur l'emploi des jeunes peu qualifiés du conseil d'analyse économique de 2013).

De même, les introductions sont rarement efficaces ; elles sont souvent trop longues et sans accroche percutante. Des difficultés sont également relevées dans la structuration des titres et sous-titres.

Quelques contresens sont également relevés dans les copies les plus faibles (niveau de diplôme des bénéficiaires du contrat de génération, entreprises éligibles aux pénalités).

La différence s'est faite, comme pour les internes, sur la structuration et la finesse de l'analyse.



### Candidats internes :

#### FORME

Le style est parfois confus et maladroit, quelques difficultés de syntaxe et des fautes d'orthographe parfois nombreuses.

La méthodologie de la note de synthèse s'avère correctement maîtrisée par la plupart des candidats. Globalement, les copies sont bien structurées (parties et sous-parties) et assez bien équilibrées. Pour plus d'un quart des copies, la forme est très satisfaisante et débouche sur une note étalonnée entre 14 et 17 (richesse de vocabulaire, transitions, tous titres cohérents).

On regrette néanmoins que trop souvent l'introduction ne soit pas assez contextualisée.

Enfin, quelques rares copies témoignent d'un niveau rédactionnel trop faible.

En tout état de cause, la forme de la copie est de manière générale mieux maîtrisée chez les candidats internes que chez les candidats externes.

#### FOND

Le sujet et les enjeux ont été compris par la majeure partie des candidats qui pouvaient s'appuyer sur un dossier documentaire complet, clair et des documents de référence.

Pour autant, l'analyse est souvent restée sommaire. Il a souvent été privilégié une approche trop descriptive et trop narrative sans véritable analyse ni articulation d'un raisonnement.

Les perspectives n'ont souvent pas été assez développées. Les données chiffrées ont été utilisées même si leur utilisation n'a pas toujours été optimale.

Des difficultés ont été relevées dans la structuration des titres et sous-titres ainsi que dans l'articulation des éléments présentés.

Comme pour les externes, la différence entre les copies s'est faite sur la structuration du devoir ainsi que sur le niveau de restitution et de finesse des détails dans l'analyse.

## TROISIÈME ÉPREUVE

### **QUESTIONS SANITAIRES ET DE PROTECTION SOCIALE**

(Composition sur un sujet relatif aux grandes questions sanitaires et de protection sociale)

Sujet : Faut-il unifier les régimes de sécurité sociale en France ?

Note minimale : 0/20 Note maximale : 16,50/20 Moyenne : 7,57/20

Candidats externes :

FORME

Il a été constaté que des éléments de base de la rédaction d'une dissertation ne sont souvent pas appliqués. Ainsi, Le sujet n'a pas toujours été bien défini en introduction alors que des efforts de clarification par exemple sur le terme « unifier », eussent été indispensables.. En conséquence, même si les candidats maîtrisent globalement la technique du plan, ce dernier n'est pas toujours adapté à la problématique posée par le sujet.

Néanmoins, certaines copies présentent un style « familier » voire « parlé » ; le sens des mots ne semble pas connu pour un nombre non négligeable d'entre eux. . Les correcteurs ont été frappés par la fréquence de phrases comportant des concepts, des références, des mots savants....peu compréhensibles et dont la relecture, même à haute voix, ne permet pas de comprendre le sens.

De même, certains candidats ne semblent pas préoccupés par leur calligraphie et la présentation des subdivisions est parfois étrange : les correcteurs ont pu voir des titres à rallonge et des titres qui se succèdent dans chapeau d'explication des subdivisions retenues..

FOND

Le premier problème rencontré à la lecture des copies a concerné la définition du sujet par les candidats : dans une proportion non négligeable de copies, le sujet n'est pas défini, plus grave, il est parfois réécrit autrement en début de copie. Par conséquent, les candidats ayant souvent mal défini le sujet, peinent à déployer une argumentation en lien avec la problématique et font même parfois des « hors sujets ».

Si les candidats ont en général su citer les différents régimes de sécurité sociale existants, peu d'entre eux en revanche ont pris le temps de préciser le sens du terme « unifier », et son/ses contenu(s) opérationnel(s), certains ont même confondu unifier et uniformiser. L'organisation administrative, l'histoire de la sécurité sociale n'est pour un certain nombre de candidats peu connue et mal maîtrisée.

Or, l'intérêt du sujet pouvait consister à mettre en évidence les différents sens et modalités possibles d'unification(s) des régimes de sécurité sociale.

Les connaissances généralistes sont généralement présentes, mais les exemples pertinents sont souvent à peine esquissés, et servent mal une démonstration peu dense, qui manque de maturité.

Les candidats externes identifient donc plus difficilement certaines contraintes ou limites à l'unification (gouvernance, risque technologique, ...) ce qui manque à leur démonstration et les conduit à n'aborder que les avantages supposés d'une unification.

Malgré tout, il n'en demeure pas moins que le contenu de trop nombreuses copies traduit une grande méconnaissance du sujet qui ne peut s'expliquer par le seul manque d'expérience en organisme ni un contenu insuffisant de la préparation suivie. En effet, le sujet appelait également des connaissances juridiques, économiques et sociales sans difficultés particulières mais qui ne pouvaient guère s'inventer. Or, il semblerait que la « lecture » des manuels de droit de la sécurité sociale ou de la protection sociale ne s'impose pas à tous les candidats... Ainsi, beaucoup trop font encore des confusions entre la notion de branche et la

notion de régime. De ce fait, le faible niveau d'une grande partie des notes est principalement le résultat d'une méconnaissance de la question et d'une non-maîtrise du sujet de la sécurité sociale voire de la protection sociale. Une culture générale de la protection sociale n'est pas au rendez-vous pour grande partie des copies externes.

Autre exemple, beaucoup de candidats se trompent également sur le rôle de la MSA en matière de prestations familiales et indiquent par erreur qu'elles sont servies par la branche famille du régime général.

Enfin, les correcteurs constatent que quasiment aucun candidat n'a fait de comparaison internationale, alors que le sujet y invitait en spécifiant « en France » et ne relèvent que très peu de références bibliographiques sur ce sujet, hormis la note du CAE qui a été très souvent citée.

#### Candidats internes :

##### FORME

Le sujet (l'unification) n'est souvent pas défini, d'où ensuite des amalgames avec l'universalité, l'uniformité des prestations, les mutualisations entre caisses, l'alignement des régimes, etc...

Le champ de la sécurité sociale lui-même n'est pas toujours bien maîtrisé : intégration des régimes complémentaires, parfois du chômage.

Les plans proposés, pas assez balancés, ne mettent pas assez en évidence la problématique et ne permettent du coup pas toujours de répondre à la question posée.

D'une manière générale, les remarques formulées pour les externes peuvent être reprises pour les internes.

##### FOND

Le contenu des copies des candidats internes, sur le fond, est bien meilleur que l'an dernier. La différence, sur le fond, entre les copies des élèves externes et internes s'estompe cette année.

Les copies des internes sont bien structurées dans leur très grande majorité. On peut regretter néanmoins que les candidats internes n'aient pas plus tiré parti de leurs expériences professionnelles pour plus mettre en avant leur constat issu des réalisations existantes en termes d'unification de régimes au sein de la Sécurité sociale et leurs éventuelles limites (sur le plan de l'harmonisation des régimes juridiques applicables, ou sur les plans technique, informatique ou financier).

Très peu de candidats connaissent les grandes dates de création des différents régimes en dehors du régime général. Très peu citent des chiffres précis sur les coûts de gestion qui compte tenu de leur modicité ne sont finalement pas forcément l'enjeu principal d'une unification.

Le corporatisme apparaît souvent comme la seule justification de l'existence de différents régimes, l'adaptation des prestations et des cotisations aux besoins des assurés concernés étant rarement envisagée.

Peu de distinction entre prestations en nature de l'assurance maladie uniformisées et prestations en espèces qui le sont beaucoup moins.

Le dogme du régime unique est tellement fort que certains candidats osent à peine se poser la question de la légitimité du maintien des structures actuelles.

L'exemple du RSI, souvent cité, aurait pu être mieux creusé et exploité pour répondre au sujet. À l'inverse, la suppression récente de la CMAF (régime des marins) n'a quasiment jamais été citée.

## ÉPREUVE DE CONVERSATION

### Composition et remarques du jury, section Externe

**Francis KESSLER**, directeur du Master Droit de la protection sociale d'entreprise à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Alain CHAILLAND**, conseiller maître à la Cour des comptes

**Brigitte DAVENAS**, directrice évaluatrice à la CNAF

**Mustapha KHENNOUF**, inspecteur à l'IGAS

**Frédérique MINY**, directrice de la CPAM de la Loire

Note minimale : 5/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 11,47/20

#### FORME

Les candidats respectent dans l'ensemble les conditions strictes de l'épreuve notamment le temps de parole de 10 minutes maximum accordé à la présentation introductive. Par contre, les curriculum vitae présentés sont parfois approximatifs voire erronés.

Globalement, les candidats ont semblé maîtriser l'exercice : les présentations reposant sur des modèles appris et reproduits mécaniquement sont à déconseiller.

#### FOND

Le jury a été surpris par le manque d'information d'un certain nombre de candidats sur les particularités du service public auxquels ils postulaient. Un stage même de court séjour dans une caisse de sécurité sociale pendant l'année de préparation aux concours est, à cet égard, recommandé par le jury. Il est également recommandé de présenter de façon simple et honnête les expériences de stage, d'emplois – même ceux sans relation avec les emplois visés-, ou d'éventuelles activités associatives. La motivation à travailler au sein de l'organisation de la sécurité sociale est un critère essentiel d'appréciation du jury.

La note éliminatoire n'a été utilisée que pour sanctionner un oral très insuffisant ou le fait de voir figurer des informations insincères dans un CV,

Par ailleurs, les mécanismes de solidarité telle la mutualité, la protection sociale complémentaire, les outils fiscaux d'intervention sociale sont dans l'ensemble peu connus ou de façon trop approximative. Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance des manuels de base de protection sociale, des rapports de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des affaires sociales.

Les lettres de motivation sont formelles, leur intérêt assez limité dès lors qu'elles recopient le site internet de l'EN3S et certaines comportent des fautes d'expression. Avec les CV, elles ont conduit à orienter l'entretien autour de la description de l'expérience professionnelle ou d'une activité associative qui lors de l'entretien se sont révélées somme toute plus modestes que ce qui était annoncé tant à l'écrit que dans la présentation introductive : le jury a conscience que des candidats de 23 à 27 ans, diplômés du supérieur, ne peuvent avoir d'expérience professionnelle très significative. Si le jury est très agréablement surpris des séjours à l'étranger des étudiants, ces expériences sont peu mises en valeur.

## Composition et remarques du jury, section Interne

**Michel DURAFFOURG**, inspecteur général à l'IGAS  
**Jean-Claude BARBOT**, directeur de la CPAM d'Indre-et-Loire  
**Audrey COLOMB**, directrice adjointe de la MSA Auvergne  
**Francis LEBELLE**, directeur de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté  
**Anne-Laure TORRESIN**, Directrice Générale de la MSA Alpes-Vaucluse

Note minimale : 5/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 10,23/20

### **1. La logique de l'oral du concours interne**

Comme l'an passé, la philosophie générale du jury a été d'identifier les qualités propres des candidats à exercer des fonctions d'encadrement supérieur c'est-à-dire à assumer des responsabilités, mener des équipes, rendre compte de son action et de l'atteinte d'objectifs définis dans l'environnement actuel de fonctionnement de nos organismes de sécurité sociale.

Les candidats n'ont été interrogés d'une manière « académique » que marginalement.

Ceci signifie que les candidats ont été interrogés sur leur parcours professionnel, leurs objectifs et l'apport qu'ils feront au service public de la sécurité sociale.

Des mises en situation ont été également utilisées pour apprécier le positionnement des candidats.

Leur capacité à assumer des fonctions hiérarchiques a été naturellement valorisée comme le dynamisme manifesté dans la conversation. (Capacité à construire un raisonnement pertinent sur des sujets relativement éloignés de l'environnement quotidien des candidats.)

Sans en tirer toutes les conséquences en termes de processus de sélection, cette position, assumée, conduit à valoriser la bonne vision des candidats sur leur capacité à assumer des fonctions hiérarchiques et à gérer le changement. Elle a pour conséquence d'écarter les candidats soucieux essentiellement de valoriser leur cursus académique. Situation rencontrée l'an dernier mais très marginale cette année.

Globalement, les candidats ont semblé maîtriser l'exercice avec à la fois le souci d'expliquer leur parcours professionnel et de donner un éclairage sincère sur leurs motivations, le tout avec, le plus souvent, une expression maîtrisée. Seuls un ou deux oraux ont traduit une émotion dommageable qui a conduit à l'échec.

Sur le profil des notes, la note éliminatoire a été utilisée avec parcimonie, à deux reprises. L'utilisation d'une note éliminatoire sanctionne un oral très insuffisant ou le fait de voir figurer des informations insincères dans un CV, corrigées maladroitement lors de l'entretien.

Les notes de 06 et 07 ont été utilisées pour sanctionner un oral plat, insuffisant avec parfois des personnalités refermées ou incapables de se situer dans l'univers professionnel des futurs agents de direction. Idem pour la note 08 moins pénalisante.

Entre les notes de 09 et 11 se situent des oraux passables sans défaut majeur ni relief particulier.

À partir de 12 se manifestent des oraux satisfaisants.

## **2. Le profil des candidats admissibles** <sup>2</sup>

Les candidats admissibles sont tous diplômés de l'enseignement supérieur, y compris de grandes écoles, type IEP de Paris ou écoles de commerce à concours, à l'exception de deux ou trois candidats. Les diplômes sont très diversifiés et correspondent à des filières variées : histoire, géographie, droit, philosophie, sciences économiques et statistiques au niveau doctorat, informatique, agronomie, etc..

L'âge moyen se situe autour de 40 ans.

Une quinzaine de candidats sont classés aux niveaux 8 et 9.

Onze candidats sont bi-admissibles.

Les effectifs admissibles présents sont les suivants :

- Caisses nationales et assimilées : 15
- Caisses de base : 40

| Branche/régime | Caisses de base  | Caisses nationales et assimilées | Total |
|----------------|------------------|----------------------------------|-------|
| Famille        | 12               | 3                                | 15    |
| Maladie        | 8 y compris ELSM | 3                                | 11    |
| Retraite       | 8                | 0                                | 8     |
| recouvrement   | 6                | 4                                | 10    |
| CGSS           | 1                |                                  | 1     |
| Ucanss         |                  | 1                                | 1     |
| RSI            | 4                | 1                                | 5     |
| MSA            | 1                | 1                                | 2     |
| DSS            |                  | 1                                | 1     |
| EN3S           |                  | 1                                | 1     |
| Total          | 40               | 15                               | 55    |

S'agissant de l'ancienneté, à titre indicatif, sur les 55 candidats admissibles :

- 28 candidats ont plus de 7 ans d'ancienneté, dont 3 plus de 10 ans ;
- 27 candidats ont moins de 7 ans d'ancienneté (dont une vingtaine de 4 à 5 ans)

Cette répartition n'affecte pas la physionomie du concours.

Une nouvelle fois cette dispersion, qui doit être affinée, ne remet pas en cause le concours interne qui coexiste donc avec le CAPDIR.

Les candidats admissibles, ayant peu d'expérience professionnelle au sein de l'univers de la sécurité sociale, ont pour l'essentiel compris qu'ils devaient présenter un projet professionnel clair, cohérent et réaliste, conformément aux recommandations qui figurent dans la note 2015.

## **3. Quelles recommandations ?**

Les lettres de motivation sont formelles, leur intérêt assez limité et certaines comportent des fautes d'expression. Avec les CV, elles ont conduit par le passé à orienter l'entretien autour de la description fastidieuse de l'expérience professionnelle, ponctuée le plus souvent de la valorisation excessive de réalisations somme toute modestes. En 2016, l'importance donnée à la présentation du projet professionnel a permis de compenser ce handicap.

S'agissant de la présentation des CV, toujours hétérogènes, il semble que les présentations excessivement sophistiquées aient disparu.

---

<sup>2</sup> Premières observations. Des erreurs sont possibles pour les décomptes.

Il n'est donc pas nécessaire de revoir le principe d'une lettre de motivation accompagnée d'un CV. Les observations du jury 2015 ont, semble-t-il, été intégrées.

Enfin, deux remarques :

- La très modeste prestation de certains candidats conduit à réclamer un effort des préparations pour l'oral. Plus encore, la question se pose de la sélection à l'entrée de la préparation UCANSS tant certains candidats semblent éloignés du but, pour des raisons diverses au surplus.
- Le nombre de candidats bi-admissibles non reçus cette année, de l'ordre de 6 sur 11 est une interrogation préoccupante ou embarrassante. Leur effort n'est pas récompensé par un succès et ils ont besoin d'objectiver cet échec. Leur formation à la préparation du concours a un coût pour leur organisme et plus globalement pour l'Institution au regard du mécanisme de prise en charge par des fonds de formation mutualisés. Il serait utile que ces candidats soient aidés pour comprendre leur échec. Une même réflexion peut être faite pour certains profils de candidats issus des caisses nationales, ou d'organismes assimilés, pour lesquels l'échec au concours mérite d'être intégré (par rapport au parcours professionnel qui pourrait leur être proposé) plutôt que de permettre leur simple réinscription.

## ÉPREUVES TECHNIQUES

### Droit du travail

Note minimale : **3/20**

Note maximale : **17,00/20**

Moyenne : **9,67/20**

#### Candidats externes :

Trop peu de candidats pour pouvoir formuler des observations pertinentes.

Néanmoins, le peu de candidats auditionnés montre :

- un plan pas toujours présent
- des qualités d'expression orale variables
- des niveaux très disparates.

#### Candidats internes :

#### FORME

Les candidats font une introduction et annoncent un plan souvent en deux parties mais souvent également très artificielles.

Les paragraphes ne respectent pas toujours la même division mais l'effort de construction est indéniable et en très nette progression par rapport aux années précédentes.

#### FOND

Les connaissances très approximatives sur la loi El Khomri montrent que les candidats ont regardé cette loi d'assez loin.

## **Droit public**

Note minimale : 1/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 9,59/20

Le jury a entendu 37 candidats, dont 2 internes.

Les sujets élaborés par le jury ont été conçus, dans leur quasi-totalité, comme des sujets ouverts permettant aux candidats de nourrir leur exposé avec des exemples ou références pris dans l'ensemble du programme.

Le jury a tenu compte, dans son appréciation, de la difficulté que représentait le traitement des rares sujets plus spécialisés qui ont pu être tirés au sort.

Candidats externes uniquement (uniquement 2 candidats internes) :

Un tiers des candidats environ ne possédait pas les connaissances de base en droit public pour traiter les sujets proposés et n'a pas été en capacité de mener ensuite un échange argumenté avec le jury. Il est notamment indispensable, en droit administratif, de pouvoir citer des jurisprudences précises.

Les autres candidats ont fait preuve, dans l'ensemble, d'une maîtrise des concepts figurant au programme de l'épreuve. Pour eux, la différence de notation s'est faite sur leur capacité à prendre du recul vis-à-vis des grandes notions et à les appliquer à des situations concrètes, notamment en rapport avec le statut particulier des organismes de sécurité sociale.

## **Économie**

Note minimale : 2/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 11,93/20

Candidats externes :

FORME

Prestations correctes dans l'ensemble, quelques candidats ont cependant dû être alertés sur le dépassement de temps.

Disparité également dans la présentation orale, le comportement, les attitudes (candidats dynamiques et plaisants / candidats ternes et « ennuyeux »).

FOND

Globalement de bons candidats cette année avec quelques très bons candidats maîtrisant l'analyse économique et les faits contemporains.

Encore des carences en matière de précision, de définition des concepts de base économiques. Quelques rares, mais toujours difficiles à gérer, candidats en difficulté, complètement hors de la matière.

Candidats internes :

FORME

Deux candidats seulement (sur un total de 43).

Les deux prestations ont été correctes sur la forme (respect du temps) et aptitude à répondre aux questions.

FOND

Les deux candidats ont obtenu la moyenne, dont l'un a obtenu 15/20 en délivrant une prestation de très bonne facture.



## **Gestion comptable et financière**

Note minimale : 6/20

Note maximale : 14/20

Moyenne : 9,88/20

Candidat externe :

FORME

La recherche de problématique n'est pas assez approfondie et on dénote une distinction très (trop) importante entre les connaissances académiques et les éléments d'actualité.

FOND

Les connaissances académiques restent superficielles, la relation à la pratique est faible. Ce qui se voit dans l'absence de nuance dans l'utilisation des concepts. Des interrogations de la part du jury sur le choix de l'épreuve.

Candidats internes :

FORME

De la même façon la recherche de problématique n'est pas assez approfondie pour choisir un plan adapté.

FOND

Les connaissances académiques restent superficielles avec dans certains cas des interrogations sur le choix de l'épreuve, et quelques bonnes surprises sur le lien entre la théorie et la pratique qui reste assez fragile.

## **Questions sanitaires et de protection sociale**

Note minimale : 6/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 12,04/20

Candidats externes :

FORME

La plupart des candidats adoptent une présentation correcte, articulée autour d'un plan en deux parties, leur permettant de faire un exposé de 10 à 15 minutes. Néanmoins, beaucoup de candidats manquent cruellement de dynamisme et adoptent souvent une attitude attentiste.

FOND

Les connaissances de fond restent, chez beaucoup (trop) de candidats externes, trop superficielles. On constate un tassement des connaissances. Le jury doit très souvent « relancer » le candidat par des questions ou des précisions ; il ne fait pas l'effort de lui-même, de creuser son sujet ou les questions.

Candidats internes :

FORME

Si la présentation formelle des candidats interne est plus professionnelle, elle s'accompagne néanmoins d'un manque de dynamisme (motivation ?) et une attitude, chez certains, assez fermée à l'échange.

FOND

Sur le fond, la préparation des candidats de l'interne est plutôt bonne, même si certaines informations qu'ils ont reçues laissent le jury perplexe. Mais les connaissances techniques sont encore insuffisantes car il ne sont pas en mesure, de ce fait, de faire des liens entre les sujets ou les notions.

## **Santé publique**

Note minimale : 2/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 11,20/20

### Candidats externes :

#### FORME

En général, présentation adaptée et structurée.

#### FOND

Le programme officiel de l'épreuve de santé publique comporte de nombreux thèmes communs avec la protection sociale ou l'économie de la santé que les candidats doivent veiller à traiter sur l'angle de la santé publique (usagers au centre de la problématique). Les formateurs doivent s'attacher à faire ce lien.

### Candidats internes :

#### FORME

Ne pas essayer coûte que coûte de placer des expressions, mots-clés, concepts alors qu'ils sont sans rapport avec le sujet (cette année, grand succès de l'éducation thérapeutique du patient mêlée à tous les sujets ; idem pour les déserts médicaux, la démocratie sanitaire, etc.). Ne pas tenter de donner des chiffres à propos de tout et n'importe quoi (souvent inadaptés, voire inexacts).

#### FOND

Les remarques formulées pour les externes peuvent être reprises pour les internes. Le jury a relevé quelques fois une certaine désinvolture dans les présentations (conversation de salon).

## **Science politique**

Note minimale : 5/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 11,03/20

Le nombre de candidatures est en diminution cette année (16 candidats ont choisi cette épreuve). Sur les 16 candidats, seulement 3 sont internes. Leurs prestations ont été hétérogènes. Pour ces raisons, les remarques du jury portent de façon indifférenciée sur les candidats externes et internes.

#### FORME

La forme de l'exposé et sa durée sont globalement respectées. Concernant la durée, dans certains cas, l'exposé est trop court, le candidat ayant peu d'éléments pour nourrir sa prestation ; dans d'autres cas, l'exposé est de dix minutes mais le candidat « meuble » visiblement son propos par des répétitions trop nombreuses, l'exposé manque de densité.

Dans de rares cas, l'exposé pose des problèmes de forme (et indissociablement de fond) importants tels que l'absence d'annonce de plan, ou un plan très déséquilibré ou peu pertinent.

Concernant la discussion, dans quelques cas, la longueur des réponses est insatisfaisante : soit la réponse est trop courte et manque d'argumentaire ou d'exemples, soit elle est trop longue et non ajustée à la question de départ.

Il arrive aussi que l'exposé manque de dynamisme.

#### FOND

Sur le fond, on note une forte hétérogénéité des prestations ; certaines sont excellentes et d'autres très insuffisantes. Les notes vont de 05/20 à 16/20. La note est inférieure à la moyenne dans six cas, passable (10 ou 11/20) dans un cas, assez bonne (12 ou 13/20) dans six cas, bonne (14 ou 15/20) dans un cas et très bonne (16/20 ou plus) dans deux cas.

La maîtrise de la discipline est variable et la capacité de problématisation et d'argumentation inégale. On souligne que le jury attend une bonne connaissance de la science politique en tant que discipline, ce qui suppose une préparation ajustée de l'épreuve. La bonne connaissance de l'actualité politique et la culture générale sont importantes mais ne peuvent en aucun cas suffire. Il est attendu une connaissance de la science politique comme discipline de sciences sociales à part entière et une maîtrise des principaux sous-champs de la science politique. Dans certaines prestations, la préparation apparaît faible. Les candidats ont très peu de références de science politique, ils ne connaissant pas toujours les principaux auteurs, travaux et débats qui traversent la discipline. Globalement, les candidats semblent moins bien préparés aux sujets relatifs à la sociologie politique (par exemple, les transformations des partis politiques depuis leur émergence) qu'aux sujets relatifs à la sociologie de l'action publique et des politiques sociales.

## **Statistiques**

Note minimale : **6/20**

Note maximale : **18/20**

Moyenne : **12,93/20**

### Candidats externes :

FORME

La forme reste très scolaire et un manque d'aisance apparaît.

FOND

S'agissant des candidats qui sortent récemment de la formation universitaire, le fond est là ! Les notions fondamentales sont maîtrisées.

### Candidats internes :

Aucune remarque sur la forme.

FOND

Attention, comme il s'agit d'une matière technique, le jury attend une maîtrise des notions fondamentales. Des notions revues à la dernière minute ne contentent pas le jury !